

# UNE ACTION DÉTERMINÉE, DES REVENDICATIONS CLAIRES

## LORS DE LA DERNIERE MANDATURE, LES ELUS DU SNCA-CGT ONT AGI

**Le Paritarisme ce n'est pas que la CPN56 :**

– **En CNPF** ils ont travaillé pour faire évoluer le Fonds de Sécurisation des Parcours Professionnels vers le maintien dans l'emploi et non plus l'accompagnement aux licenciements.

– **En conseil de Discipline :**

- Ils ont défendu les agents, en rempart contre une trop grande répression.

– **À l'ONE** (Observatoire National des Emplois) :

- ils ont refusé l'adoption de fiches qui voient disparaître les activités complémentaires.

Ils ont participé à tous les groupes de travail et porté la voix de la CGT.

Ils ont été les artisans de l'unité syndicale.

A cause du blocage en CPN52 de l'annexe X, des avancées obtenues sont en attente de validation (droits syndicaux,

clarification sur la mobilité, suppression du 1er niveau «employé»...)

Ils ont empêché la disparition de la CPA (cessation progressive d'activité) à 2 reprises.

---

## **LES ÉLUS DU SNCA-CGT PORTERONT LES VALEURS DE NOTRE SYNDICAT EN REVENDIQUANT :**

### **Une reconnaissance :**

- En indexant la valeur du point sur l'inflation.
- En portant l'indice minimum à 310.
- En limitant la durée dans l'échelon à 2 années.
- En améliorant la lisibilité et l'évolution des carrières.
- En limitant à six ans la présence dans la classe 1 du niveau 1 pour les catégories employé, technicien, maîtrise et cadre.
- En revalorisant la prime de fin d'activité.
- En supprimant l'indemnité différentielle et en classant les agents concernés dans la catégorie ou le niveau correspondant immédiatement supérieur.
- En maintenant les accords locaux (suppression de l'article 77).
- En créant un véritable CHSCT.
- En s'opposant aux effets négatifs de la régionalisation, en particulier :
  - Pour les agents : le rejet de la mobilité

imposée et la préservation des emplois.

- Pour les usagers : le maintien de la proximité et de la qualité du service public des CMA.
- En retenant la fiche de poste la plus avantageuse pour les agents dont les activités correspondent à différentes fiches de poste.
- En classant les employés dans le niveau supérieur dès qu'ils exercent une activité complémentaire.

## **Des moyens :**

- D'abord en renégociant un nouveau statut
- Pour un véritable paritarisme.
- Pour un établissement public, des fonds publics, une gestion et une répartition transparente des financements.
- Pour la réintégration en CPN 56 des missions d'arbitrage liées aux conflits concernant l'application du statut.
- Pour la prise en compte de l'effort de formation par un relèvement indiciaire.

